

Communiqué de presse de l'AIEA (traduction française réalisée par l'ASN)

Les conclusions de la mission de l'AIEA après la revue par les pairs du cadre réglementaire de la France pour la sûreté nucléaire et la radioprotection

28 Novembre 2014

Paris, France –

Une équipe d'experts internationaux en sûreté nucléaire et en radioprotection a achevé aujourd'hui une mission de 12 jours conduite sous l'égide de l'AIEA et destinée à évaluer le cadre réglementaire français de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

L'équipe de la mission IRRS (*Integrated Regulatory Review Service*) a estimé que l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) fonctionnait comme un organisme de contrôle indépendant et que sa structure réglementaire efficace bénéficiait du soutien de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et des groupes permanents d'experts.

« Notre évaluation a démontré qu'un engagement fort existait en France pour la sûreté » a déclaré Mark Satorius, Directeur Général de l'Autorité de sûreté américaine (*United States Nuclear Regulatory Commission*), qui a conduit la mission IRRS. « L'équipe a relevé que l'ASN avait une structure organisationnelle robuste et efficace et qu'elle accordait une grande importance à l'impartialité des Commissaires, des groupes d'experts et de l'ensemble de son personnel ».

Le Gouvernement français a fait la demande d'une revue par les pairs, comprenant d'une part des entretiens avec les agents de l'ASN ainsi qu'avec les autres parties prenantes dans la sûreté nucléaire et la radioprotection en France, d'autre part des visites de sites. La mission a confronté le cadre réglementaire français pour la sûreté nucléaire et la radioprotection aux normes de sûreté de l'AIEA. L'équipe était constituée de 22 experts provenant de 17 États membres de l'AIEA.

Le Président de l'ASN, Pierre-Franck Chevet, a indiqué : « les missions de revue IRRS apportent une valeur ajoutée significative au système international de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'ASN s'est attachée à participer activement à ce type de missions organisées dans d'autres pays, et a pris la décision d'accueillir une mission IRRS dite « full-scope » en France. Les conclusions que l'équipe IRRS vient de nous transmettre seront assurément d'une grande utilité dans la poursuite de l'amélioration du cadre réglementaire français pour la sûreté nucléaire et la radioprotection. »

Les bonnes pratiques identifiées par l'équipe IRRS comprennent :

Communiqué de presse de l'AIEA (traduction française réalisée par l'ASN)

- L'implication des parties prenantes dans les processus réglementaires et dans la transparence des prises de décision, ainsi que la mise en place d'une communication large pour promouvoir la participation dans les activités et les décisions de contrôle,
- L'indépendance des Commissaires et du personnel de l'ASN dans l'accomplissement de leurs missions réglementaires ;
- La coordination entre les organismes de contrôle impliqués dans la planification d'urgence et l'interaction efficace avec les exploitants dans ce domaine.

La mission a identifié quelques points qui méritent une attention particulière ou des améliorations, notamment :

- Le cadre réglementaire pour le contrôle des expositions dans le domaine médical devrait être évalué pour s'assurer qu'il n'y a pas de lacune et que la coordination entre les organismes impliqués est appropriée,
- Le système utilisé par l'ASN pour évaluer et modifier son cadre réglementaire devrait être renforcé,
- Tous les processus dont l'ASN a besoin pour remplir son rôle devraient être précisés dans son système de gestion intégré et pleinement mis en œuvre et,
- De nouveaux moyens doivent être étudiés afin de garantir à l'ASN les ressources humaines et financières dont elle a besoin pour mener un contrôle efficace de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à l'avenir.

Le rapport final de la mission sera remis au Gouvernement français dans un délai de trois mois. Les autorités françaises ont déclaré que ce rapport sera rendu public.

A savoir

La France compte 58 réacteurs nucléaires de puissance en fonctionnement, et un en construction. 75 % de l'électricité du pays est d'origine nucléaire. En outre, le pays possède 10 réacteurs de recherche en fonctionnement.

Les Missions IRRS

Les missions IRRS sont conçues pour améliorer et renforcer l'efficacité du cadre national réglementaire nucléaire, tout en reconnaissant la responsabilité finale de chaque État d'assurer la sûreté dans ce domaine. Ces missions prennent en compte les aspects réglementaires, techniques et stratégiques, réalisent des comparaisons aux normes de sûreté de l'AIEA et tiennent compte, le cas échéant, des bonnes pratiques constatées dans d'autres pays.